TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR LA POSE DE COLONNES ENTERREES ET SEMI-ENTERREES ET AMENAGEMENT DES POURTOURS

2016

GROUPEMENT DE COMMANDE

COMMUNES DE

COAT-MEAL

KERSAINT-PLABENNEC

LE DRENNEC

LOC-BREVALAIRE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

La Communauté de Communes du Pays des Abers a décidé de modifier son système de collecte des déchets sur les Points dôApport Volontaire dans les communes en remplaçant les containers aériens et les aires grillagées par des containers enterrés et semis enterrés. Ces installations vont se faire durant lôannée 2016. 10 communes sont concernées. La première phase concerne les « petites » communes.

Lieux dôimplantation : Communes de Coat-Méal, du Drennec, De Kersaint-Plabennec et de Loc-Brévalaire.

Ville	Type de conteneurs	Date
COAT-MEAL	4 colonnes enterrées	Semaine 7 ou 8
KERSAINT PLABENNEC	4 colonnes enterrées	Semaine 7 ou 8
KERSAINT-PLABENNEC	4 semi-enterrés	1er semestre 2016
LE DRENNEC	4 colonnes enterrées	Semaine 7 ou 8
LOC-BREVALAIRE	3 colonnes semi-enterrées	Semaine 7 ou 8

Date de réalisation : travaux semaine 7 (à partir du 15 février 2016) à semaine 12 (finition en semaine 11 et 12), pour une pose de containers semaine 9 et 10.

Pénalité de retard : si le chantier n'était pas réalisé dans le temps et les conditions ci-dessus, l'entreprise prendrait à sa charge la location d'une grue pour la pose des cuves en béton.

Plan détaillé : Chaque commune fournira un schéma d'implantation des containers ainsi que les aménagements souhaités (voir lot 2).

Lot1 :

Réalisation d'une fosse pour la mise en place de colonnes enterrées ou semi enterrées pour 3 ou 4 contenants en prenant en compte les prescriptions techniques du fournisseur (document en pièce-jointe). Les techniciens de notre fournisseur ont acquis une solide expérience dans la pose de ces conteneurs, ne pas hésiter pas à les contacter pour toute question complémentaire.

Le prestataire à la possibilité de réaliser des sondages.

Les travaux comprennent :

- l'implantation de l'emprise de la fosse et la vérification des réseaux (les demandes de DICT sont à votre charge)
- la découpe et la démolition du revêtement actuel (évacuation sur site agréé ou site municipal selon les choix retenu par la commune concernée)
- le terrassement de la fosse jusqu'à la côte d'encaissement

- l'évacuation et le traitement dans un site agréé des déblais, ou vers un site communal (préciser les prix)

- l'épuisement des eaux si nécessaire

- pose de blindage et étaiement de la fosse, si besoin

- préparation du fond de forme par la mise en î uvre d'une couche de fondation en tout venant de 0m10 et après compactage d'une couche de réglage de 0m15 en sable lavé damé. Il est impératif que le prestataire puisse garantir la parfaite finition (damage, côtes par rapport aux finitions, plénitude et nivellement parfaits) du fond de fouille, il se réserve le choix entre un radier béton ou du sable damé. Cet élément sera contrôlé le jour précédent la pose. Toute malfaçon sera à l'origine d'une annulation de la pose par la CCPA et une prise en charge ultérieure par le prestataire ...

- le prestataire sera présent avec un engin lors de la pose en cas d'éboulement ou de malfaçons sur le niveau fini.

- remplissage des vides autour des colonnes avec des matériaux drainants (par exemple, matériaux de type 20-40), et compactage.

Lot 2 :

Réalisation des finitions et de l'embellissement du point d'apport volontaire (PAV) :

- Le PAV devra prendre en compte les normes PMR (voir plan de FIA)

- Fourniture de bordure P1 ou de potelets en périphérie de la zone du PAV (liaison avec zones enherbée), dans le cas des containers enterrés.

- Nous proposons pour la zone autour du PAV, un revêtement imperméable qui prendra en compte le sens d'écoulement des eaux de ruissellement et une bonne intégration avec le reste de la zone bitumée autour du PAV. Le devis pourra prévoir plusieurs options (enrobé, béton en gravillons lavés, revêtement pelliculaire, etc é) en fonction des souhaits des communes.

- Marquage au sol de la zone « jaune » pour l'arrêt minute et pose de panneaux d'interdiction de stationnement.

Contacts :

- Commune de Coat-Méal : Yann LE LOUARN, 02 98 84 58 32

- Commune de Kersaint-Plabennec : Yvon GALLOU, 06 28 36 21 19

- Commune du Drennec : Léa SALAUN, 06 60 03 83 40

- Commune de Loc-Brévalaire : Philippe LE POLLES, 02 98 25 51 71

- CCPA (pour la coordination de la pose et validation des niveaux des fouilles): Ludovic BLANCHET 02.30.06.00.31ou 06.25.39.11.84

- ASTECH (fournisseur des colonnes) : 03 89 318 320

Pièces jointes : contrainte PMR, plans.